

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Octobre 1873.

Bulletin politique.

Ceux qui comptent les voix pour la Monarchie ou pour la République feraient tout aussi bien de compter les voix pour la vie ou pour la mort de ce pays.

C'est donc une question de coup de dé!

Pile ou face! Voilà où en est la politique des esprits forts de la conservation révolutionnaire. Pascal les avait devinés.

Il n'y a dans l'histoire rien de semblable au calcul qui se fait pour la résolution du dilemme qui renferme le sort de la France.

Et il est vrai que dans le scepticisme universel où nous sommes, tout va nécessairement à des calculs de votes, puisqu'il n'y a rien autre chose. Mais c'est justement la nouveauté d'une situation sociale où le droit, la vérité, la tradition, le bon sens, la logique, l'intérêt même ne comptent pas.

Une voix de plus ou de moins, c'est le salut ou la ruine.

Il n'y a donc plus de patrie!

Non, si la patrie n'a pas de majorité dans le scrutin.

Quel nom cela aura-t-il dans l'histoire?

Tous les grands observateurs de la Révolution, Burke, de Maistre, Mallet du Pan, avaient dit dès le début quelle serait la conséquence d'une politique où tout se réduit à de telles supputations de voix.

L'Union citait hier le dernier de ces prophètes, Mallet du Pan. Ce républicain monarchique a tout dit; mais ni les monarchiques ni les républicains ne lisent les livres des sages qui ont tracé la route par où la France devait aller à l'anarchie, et de l'anarchie à la dictature et aux tyrannies.

Que nous servirait de dire après eux que la majorité en France a été constamment bonne, mais asservie?

Un jour M. de Serres osa le dire à la tribune; ce fut une clameur de protestation.

L'honnête et vaillant garde des sceaux voulait absoudre la France; ce lui fut un crime.

Eh bien! comme lui, nous dirions volontiers: « les majorités ont été saines; » mais nous ajoutons incontinent: « elles ont été lâches. »

Prenons garde; une expérience nouvelle va s'offrir.

La majorité est contestée par les sceptiques. C'est leur affaire de ne pas croire à une majorité d'honnêtes gens.

Nous, nous y croyons; parce que nous croyons non-seulement à la conscience universelle, mais aussi à l'intérêt général et à l'intérêt personnel qui ne trompe guère.

Par malheur, il nous faut croire aussi à la pusillanimité. C'est aujourd'hui le péril que court la France.

Que les honnêtes gens aient le courage de l'être, et la majorité sera ce qu'elle doit être.

On compte les voix! et il le faut bien, puisqu'il faut arriver à cette majorité. Mais que les honnêtes gens sachent que la majorité, même saine, n'a pas de valeur par le nombre seulement, mais par la vérité, par le droit, par l'utilité, par la nécessité du vote.

S'il n'y avait dans la crise présente qu'une question de coup de dé, autant vaudrait ne

pas aller à la délibération. Le hasard y suffirait.

Nous croyons à une politique qui ne se résout pas à pile ou face. Il nous faut une majorité, et nous l'aurons. Mais il faut à la France un principe sauveur d'autorité, et elle l'a. LAURENTIE.

M. Ch. Combiér, député de l'Ardèche, a adressé la lettre suivante à M. Cauvin, rédacteur en chef de l'Echo de l'Ardèche:

« Versailles, 22 octobre 1873.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Je n'ai guère le temps ni le goût de conter des anecdotes. Vous me demandez des nouvelles, je n'en ai qu'une à vous donner. Nous voulons faire la monarchie et, avec l'aide de Dieu, nous la ferons.

» Dans une heure de péril suprême, la France sans soldats, sans gouvernement, sans finances, — la guerre et ceux qui la menaient avaient tout dévoré, — la France nous cria: Sauvez-moi. Les élections du 8 février furent le produit de l'inspiration nationale réagissant spontanément contre la dictature de la faction qui avait usurpé le pouvoir en ces jours de funeste mémoire.

» Le mandat qui nous fut donné par elle fut un mandat royaliste suffisamment accusé par l'immense majorité royaliste de l'Assemblée de Bordeaux. S'il en est qui aient oublié ce mandat, nous sommes encore assez nombreux à nous en souvenir. Il faut toute l'audace des partis révolutionnaires pour oser prétendre que nous n'avions pas reçu mission de donner un gouvernement à la France.

» Qu'une presse sans vergogne, que des orateurs de cabaret nous accusent aujourd'hui de vouloir rétablir les abus et les privilèges d'un autre âge, qu'on nous représente comme des restaurateurs de la dime et de la corvée, du prétendu droit du seigneur et le reste, toutes ces calomnies ne sauraient atteindre un modeste bourgeois comme moi. Si ceux qui me les adressent sont sincères, je les plains; s'ils ne le sont pas, je leur pardonne.

» Nous savons qu'avec la monarchie nous conserverons à la France toutes les libertés qui lui sont chères, en y ajoutant la paix et la sécurité qui seules en garantissent l'exercice. Nous savons qu'avec les longues perspectives d'un avenir tranquille, nous rendrons au commerce et à l'industrie cette prospérité matérielle qu'ils n'ont jamais connue sous la République.

» La monarchie héréditaire nous donnera des alliés, et par là l'espérance prochaine d'échapper aux humiliations que nous subissons depuis trois ans. Quelle alliance la République signale-t-elle dans son passé et dans son présent? L'histoire à la main, que l'on compare la figure de l'ambassadeur du roi Louis XVIII, au congrès de Vienne, après Waterloo, à celle du plénipotentiaire de la République conservatrice à Francfort, après Sedan. On comprendra ce que pèsent dans les conseils de l'Europe la France monarchique et la France révolutionnaire.

» Les menaces ne sauraient pas plus nous intimider que les calomnies nous émouvoir. Que peuvent craindre encore ceux qui, dans la partie engagée, ont mis leur tête pour enjeu?

» Il est plus difficile, je l'avoue, de porter avec la même égalité d'âme les reproches des prudents et des sages qui, de bonne foi, nous traitent de radicaux blancs en nous accusant d'irriter la bête qui les fascine et s'apprête à les dévorer, alors que nous nous je-

tons entre elle et eux. Ils aimeraient mieux qu'on essayât de l'apprivoiser. On l'a essayé déjà, l'expérience n'a jamais réussi, il a toujours fallu finir par la museler.

» Ah! conservateurs de la République, demandez aux républicains si votre République est pour eux la République, et demandez-vous à vous-mêmes ce que ceux-ci feront des chevaux de renfort, lorsque, grâce à votre aide, ils seront parvenus au sommet de la côte? Croyez-vous qu'ils voteront encore pour M. de Rémusat?

» Non, la question n'est point entre la monarchie et la République conservatrice. Elle est entre la monarchie et l'anarchie, entre la liberté et la servitude, entre la paix sociale et la guerre sociale, entre la liberté des cultes et la proscription du catholicisme, entre la restauration de la nationalité française et sa dissolution, entre la vie et la mort de la patrie.

» En votant pour la monarchie héréditaire, je voterai pour la liberté et pour la paix sociale, pour la protection de mon culte et de ma foi, pour la prospérité et la grandeur de mon pays.

» Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous?

» Agréez, monsieur, etc.

» CH. COMBIÉR. »

LES GARANTIES ÉPISTOLAIRES.

On lit dans le Soir :

Plusieurs journaux continuent à demander à M. le comte de Chambord une déclaration écrite de sa main, dans laquelle il nous garantisse toutes les libertés civiles, politiques et religieuses.

Pour nous, qui tenons infiniment plus, dans un gouvernement quelconque, à la réalité qu'à l'apparence, et qui n'avons jamais cessé de défendre, comme nos biens les plus précieux, ces libertés sacrées, nous ne pouvons, en cette circonstance, unir notre voix à celle de ces journaux.

Supposons, en effet, la Monarchie rétablie. Alors si nos libertés avaient pour garantie une lettre du comte de Chambord, les royalistes ultra pourraient prétendre un jour qu'il suffirait d'une lettre de Henri V pour les retirer. Comme il les aurait données, on voudrait lui attribuer le droit de les reprendre. Nous avons eu une Charte octroyée; l'expérience nous engage pas à en demander une seconde.

Si, au contraire, les principes des sociétés modernes, au lieu d'être reconnus d'abord dans une lettre du petit-fils de Charles X, étaient avant toute déclaration de ce prince inscrits par l'Assemblée dans l'acte qui l'appellerait au trône, ou dans la Constitution qui serait votée par les représentants du pays puis promulguée par le roi, les amis de la monarchie absolue n'auraient aucun prétexte pour faire de nos libertés un simple don de joyeux avènement que le prince a gracieusement accordé à la nation, et qu'il a le droit de lui retirer s'il juge qu'elle en fait un fâcheux usage.

Nous avons vécu pendant dix-huit ans sous un régime qui pouvait s'appeler la monarchie épistolaire.

Une lettre de l'empereur octroyait à la France les réformes du 21 novembre; une autre lui donnait à l'improviste la liberté commerciale; une autre adoucissait le sort de la presse; toutes ces réformes étaient bonnes en elles-mêmes; mais c'étaient toujours des lettres impériales qui les accordaient, et l'on avait à craindre que d'autres

lettres ne vissent nous les reprendre. L'opinion libérale ne s'est trouvée satisfaite que le jour où l'avènement du Cabinet du 2 janvier remplaça le gouvernement personnel par le gouvernement constitutionnel.

Sous la Monarchie comme sous la République, sous le règne d'un Bourbon comme sous celui d'un Bonaparte, il vaut toujours mieux avoir une Constitution votée par les représentants du pays qu'une lettre écrite par un président ou par un souverain: l'une est un contrat bilatéral qui ne peut se modifier que par l'accord des deux parties; l'autre n'est qu'un acte d'une volonté unique, trop facile à révoquer. — Edmond Villetard.

On écrit de Toulouse, 26 octobre :

Je vous ai parlé précédemment des manœuvres employées dans les campagnes par les ennemis de la Monarchie pour égarer l'opinion du peuple. Je vous dirai un mot aujourd'hui des faux bruits qu'ils répandent dans Toulouse pour effrayer les boutiquiers et les patrons des corps de métiers. D'après ces bruits qui, je me hâte de l'ajouter, n'ont aucune vraisemblance, à la nouvelle de la proclamation de la Monarchie, tous les ateliers seraient désertés par les ouvriers, qui se concerteraient pour faire une proclamation contraire, etc.

Ces bruits, dis-je, n'ont aucune vraisemblance. En effet, il s'en faut de beaucoup que tous les ouvriers de Toulouse professent une opinion contraire à la Monarchie; puis, il serait matériellement impossible aux communards et aux internationalistes de se réunir sur un point quelconque de la ville, et de se concerter un quart d'heure, sans être immédiatement dispersés.

Jamais, à aucun moment depuis le rétablissement de l'ordre après la Commune, de semblables velléités ne se sont manifestées chez nos ouvriers. Aussi le général Pourcet, commandant la division militaire, qui avait en poche un décret de mise en état de siège de la ville, n'a-t-il pas été obligé de l'exhiber.

Toutefois, je suis loin de prétendre me porter garant que personne à Toulouse n'aurait envie de troubler l'ordre, si une occasion favorable se présentait; ce dont j'ai la certitude, c'est que les perturbateurs du repos public ne sont pas nombreux ici et ne sont nullement redoutables.

En général, les populations de ce pays sont bonnes et honnêtes, en dépit des excitations dont elles sont l'objet; les vrais ennemis de la société et de la religion peuvent se compter et peuvent être facilement maintenus. Il est vrai qu'ils ne ménagent pas plus que partout ailleurs les menaces contre les prêtres, l'armée et les bourgeois; et nul doute que s'ils tenaient pour un jour le haut du pavé, ils ne les accomplissent. La Commune a montré que les projets criminels de ces hommes ne sont pas de vains propos, qu'ils savent les mettre à exécution quand on leur en laisse la faculté.

Cette infime minorité, dont il n'y a pas à s'inquiéter quand on possède un gouvernement dévoué à l'ordre, deviendrait effrayante sous un gouvernement qui, avec la perpétuité de la République, garantirait l'impunité.

Ils n'attendent que le moment pour se ruer sur notre état social dont ils prétendent vouloir faire justice, et ce ne seraient pas les amateurs de République conservatrice qui les empêcheraient de regarder la proclamation de cette forme de gouvernement comme le signal.

Chronique générale.

Nous trouvons en tête des colonnes du *Figaro* une lettre de M. de Villemessant à « Sa Majesté l'impératrice Eugénie. » En voici la conclusion :

« La France, à la veille de redevenir calme et heureuse, ne veut pas être privée à jamais du concours des hommes qui, — sous l'Empire, — ont contribué à sa prospérité. Si Votre Majesté laissait se consumer cette monstrueuse alliance, que d'un seul mot elle peut empêcher, les hommes qui ont aidé l'Empereur à développer la richesse du pays ne sembleraient plus que de simples ambitieux, et ne pourraient pas bientôt, — comme nous l'espérons, — apporter à la monarchie française le concours de leurs lumières et de leur expérience.

« C'est au nom de la patrie, madame, que nous faisons cet appel aux sentiments élevés de Votre Majesté. Puisque vous ne pouvez empêcher que la couronne, que vous souhaitez pour votre fils, ne revienne au chef de la Maison de France, placez au-dessus d'une ambition légitime sans doute, mais maintenant sans espoir, ce grand amour de la patrie dont vous avez déjà donné tant de preuves. Déliez vos fidèles du serment qui les empêche de servir utilement leur pays. »

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

« La presse républicaine ne recule devant rien pour tâcher d'égarer l'opinion publique. Elle prête à un grand nombre de députés des intentions qui ne sont pas les leurs.

C'est ainsi, par exemple, que la *République française* et plusieurs autres feuilles affirment que l'honorable M. Raoul Duval faisait partie, samedi dernier, de la réunion dite de l'Appel au peuple, chez M. Galloni d'Istria.

Ces journaux ont été mal informés. M. Raoul Duval, qui n'a pas quitté Rouen depuis mercredi dernier, prenait part samedi, à l'Hôtel-de-Ville, aux délibérations d'une commission du conseil municipal. »

Ces informations du *Nouvelliste* sont confirmées par la lettre suivante, que l'honorable M. Raoul Duval adresse au *Journal de Rouen* :

« De Rouen, 26 octobre 1873.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Un de mes amis vient de me prévenir que le *Journal de Rouen*, reproduisant un entrefilet de la *République française*, où une dépêche Havas me fait assister à la réunion de députés qui a eu lieu hier, je crois, chez M. Galloni d'Istria.

« Je vous serais obligé de vouloir bien rectifier, par un mot, cette nouvelle absolument inexacte. Je n'ai pas quitté Rouen depuis mercredi et n'ai assisté à aucune réunion politique.

« Je n'ai aucun goût pour occuper vos lecteurs de ma personne, mais je ne tiens pas à accepter une couleur politique qui ne m'appartient pas, voulant rester, comme je l'ai été, absolument libre d'engagements avec tous les partis.

« Agréer, etc. E. RAOUL DUVAL. »

Il est un journal que nous citons volontiers, parce que, rédigé avec impartialité par des hommes versés dans tous les problèmes de la diplomatie européenne, il sait choisir ses informations, et jouit aussi bien en France qu'à l'étranger d'une autorité méritée, c'est le *Mémorial diplomatique*.

Nous trouvons dans l'un des derniers numéros un entrefilet que confirmant d'ailleurs nos renseignements particuliers, et qui ne saurait trop être mis en lumière, car il détruit certaines inquiétudes. Le voici :

« Nous apprenons de bonne source que M. le comte de Chambord a fait savoir aux grands cabinets européens qu'il n'a nullement l'intention, dans le cas où il arriverait au trône, de troubler la politique des grandes puissances, ni le *statu quo* territorial de l'Europe. Ce prince ne pense pas plus au rétablissement du pouvoir temporel du Pape qu'à des restaurations en Italie et en Espagne, et il proteste péremptoirement contre des projets de cette nature, qu'un parti de l'Assemblée nationale ne cesse de lui présenter. »

Ces lignes sont importantes, et nous ne saurions assez les recommander à l'attention de nos lecteurs.

M. John Lemoine donne au centre gauche des conseils patriotiques auxquels la plus sévère logique ne saurait se soustraire :

« Si le maintien de cette république a été impossible alors que les partis monarchiques étaient divisés, à plus forte raison le serait-il aujourd'hui qu'ils sont réunis. En effet, beaucoup de partisans de la monarchie, ne voyant point devant eux la réalisation possible de leurs opinions, apportaient leur appui à un état provisoire qui représentait l'ordre public.

« Maintenant que le rétablissement de la monarchie s'offre à eux, ils passeront nécessairement sur ce terrain. Les partisans de la république conservatrice se trouveront donc seuls désormais dans les mains des partisans de la *république républicaine*, qui est la seule logique ; et notre espoir est que ceux qui ne sont pas encore irrévocablement engagés dans cette voie, réfléchiront encore avant d'y entrer. »

On lit dans la *Patrie* :

Plusieurs de nos confrères font remarquer que les feuilles allemandes se montrent très-hostiles contre le gouvernement du maréchal Mac-Mahon, contre le projet monarchique, et donnent un appui de plus en plus actif aux républicains. Ce fait n'a rien de nouveau, mais il conserve une signification qui, au point de vue français, ne fait pas honneur à la République.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Nous faisons un pari. Il y a dans le centre gauche des hommes riches ou qui veulent le devenir. Nous parions qu'aucun d'eux n'achèterait aujourd'hui dix mille francs de rente fin novembre, marché valable dans le cas seul où les républicains l'emporteraient sur les monarchistes, au scrutin constitutionnel. Il n'est pas possible, si épais que soit leur aveuglement, qu'ils n'entrevoient pas la situation extravagante où le pays se trouverait, le lendemain de la démission de M. de Mac-Mahon et de l'échec des monarchistes.

On assure que M. Beulé travaille en ce moment à la réorganisation éventuelle de l'administration municipale de la France. On sait qu'un projet de loi va être soumis à la Chambre, dans le but de rendre au gouvernement le droit de nommer les maires et adjoints dans toutes les communes, sans distinction de population. Or, le travail élaboré en ce moment au ministère de l'intérieur n'aurait d'autre but que de se préparer à cette éventualité, car on croit que la majorité de l'Assemblée nationale est favorable à ce projet.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a renoncé à l'expédition de circulaires ministérielles toutes préparées qui ont paru à deux membres du cabinet engager beaucoup trop le gouvernement.

Le préfet de l'Isère, M. André, a retiré à la loge maçonnique de Bourgoin l'autorisation qui lui avait été accordée en 1866, et dissous l'association formée en cette ville sous le titre : « Humanité et Progrès. »

Le motif de cette suppression, indiqué par l'arrêté, est que l'association, négligeant les œuvres de bienfaisance en vue desquelles elle a été autorisée, s'est manifestement écartée du but avoué de son institution en s'occupant de politique.

On annonce que tous les officiers supérieurs en congé viennent de recevoir l'ordre de rejoindre leurs postes ; il n'y aurait là qu'une mesure disciplinaire motivée par les mouvements de troupes.

Le dimanche, 12 octobre, les électeurs de la Palme, commune importante du canton de Sigean, arrondissement de Narbonne, furent convoqués pour élire deux conseillers municipaux. Le maire, consulté par l'administration, avait choisi cette époque, parce qu'aucun empêchement ne pouvait venir entraver l'exercice du « plus beau, du

plus noble devoir des Français, » d'après le catéchisme républicain.

Les électeurs inscrits étaient au nombre de 371. Savez-vous ce qu'il s'en est présenté le dimanche 12 octobre ?

— Un...

Et encore son vote a été annulé, pour fausse indication de nom.

Devant cette indifférence inouïe, le bureau lui-même n'a pas cru devoir voter.

Dimanche dernier, 2^e tour de scrutin. Sous la pression des intéressés, sans doute, dix-huit électeurs, y compris le bureau, ont voté.

Cela prouve, je crois, le peu d'enthousiasme de nos agriculteurs pour leurs droits politiques.

Samedi a eu lieu, dans la salle des séances de l'Assemblée, l'expérience d'un nouveau système d'éclairage, et qui a parfaitement réussi. Au moyen de ce système, toute la salle peut être éclairée en quelque sorte instantanément par un courant électrique. Les dix-huit lustres et bras de lustre communiquent avec une pile, où se trouvent dix-huit touches correspondant à chacun d'eux.

Une exposition universelle et internationale de tout ce qui a rapport à l'enfant, depuis sa naissance jusqu'à son adolescence, sera ouverte, au Palais de l'Industrie, le dimanche 16 novembre 1873, et sera clôturée le 5 janvier 1874, sauf prolongation.

On sait que l'un de nos confrères, comptant les voix assurées à la cause de la république, a cité trois noms de députés qui ne sont plus de ce monde.

Ce même confrère qui est du reste un fort galant homme, se trouvant hier dans un salon, M^{me} de X. lui dit en souriant :

— Il paraît, mon cher monsieur D., qu'avec vous en politique c'est comme au whist : les morts comptent.

Un de nos amis questionnait l'autre jour un député au sujet du vote qu'il émettrait sur la question de la monarchie ou de la république.

Le député répondit plaisamment :

— Ma foi, mon cher ami, si je m'en rapporte aux journaux, il m'est bien difficile de vous répondre. Les uns me font voter avec la droite, les autres avec la gauche. Je ne m'y reconnais plus.

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1^{er} Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION DUC D'AUMALE.

Audience du lundi 27 octobre.

(Suite.)

Granger du Rouhet, colonel d'état-major.

A été envoyé près du général Frossard, qui espérait faire face lui-même le 5 aux éventualités. Le 6, le colonel était sous-chef d'état-major du 3^e corps, et ignorait même que le maréchal Bazaine commandait le 3^e corps ; il ne sait si on a donné des ordres au moment où les dépêches arrivaient du général Frossard, ou si le télégraphe fonctionnait.

Montaudon, général de division, à Paris.

Le 6, au moment où il a dû partir pour Greshliettersdorf, il était à peu près trois heures et demie, il a réuni ses avant-postes, dont certains étaient éloignés, et a traversé Sarreguemines ; est arrivé à sept heures du soir, et a continué, entendant le canon ; à huit heures et demie, il s'est arrêté et a su qu'il n'y avait plus personne à Forbach.

Le 16 au soir, ayant été envoyé sur la gauche du champ de bataille, au ravin d'Ars, il a été informé que les Prussiens passaient par Gorze ; puis il est revenu sur le plateau et a repoussé l'ennemi en avant de lui.

Castagny, général de division du cadre de réserve.

Le 5 août, le témoin a reçu l'ordre du maréchal Bazaine de se mettre en marche et de se mettre à la disposition du général Frossard, si ce dernier avait besoin de lui, et l'a fait prévenir de ce fait.

Le 6, étant réuni avec ses brigadiers et ses chefs

de corps, il a entendu le canon, mais on n'était pas sûr ; la division prend les armes, se met en marche, puis s'arrête et fait pousser une reconnaissance par sa cavalerie ; n'ayant connaissance de rien et n'entendant plus le canon, il se remet en marche, puis entend de nouveau la canonnade et prend la grande route ; à la nuit close, il s'est arrêté, et a appris la retraite du général Frossard.

Deux officiers ont été envoyés, le 6, auprès du général pour lui indiquer les directions à prendre, venant de l'état-major du 3^e corps.

La déposition du témoin est très-colorée ; il n'a reçu ni ordre ni avis du général Frossard.

Il raconte ensuite un incident de la bataille de Borny, et salue profondément le maréchal en sortant comme il l'a fait en entrant.

Descat, capitaine d'état-major, à Paris.

Était aide-de-camp du précédent témoin, qui l'a envoyé reconnaître la position de Cadenbronn avec un escadron de cavalerie ; on n'entendait plus le canon ; il a fait prévenir, puis est revenu vers cinq heures. Le général n'avait rien reçu du général Frossard. Puis, le soir, a été envoyé au maréchal pour rendre compte de ce qui se passait ; le maréchal a donné des instructions ; puis, en rentrant, il a rencontré sa division qui rentrait.

Metman, général de division.

Le général, selon les ordres du maréchal, a exécuté une reconnaissance jusqu'à trois heures et demie, et a reçu l'ordre de s'installer sur la position qu'il occupait ; le témoin voudrait discuter le rapport, qui semble l'accuser d'avoir mis trop de temps à remplir sa mission. A reçu à cinq heures et demie la dépêche du général Frossard, et a marché sur Forbach, où il est arrivé à neuf heures, quoiqu'il n'eût pas l'ordre spécial de se tenir à la disposition du maréchal.

De Locmaria, capitaine d'état-major.

Est allé porter des ordres, le 6, aux généraux Metman et Castagny ; le premier devait prendre position à Berning pour surveiller la trouée de Merlebach ; le second devait se porter à Cadenbronn ; mais à ce moment, il marchait au canon.

Vers cinq heures et demie, est arrivée une dépêche du général Frossard demandant un régiment, qu'on a envoyé de suite par deux trains, dont un seul a pu arriver à Forbach.

Le 13 août, le témoin a été porter aux 4^e et 6^e corps les ordres pour le passage de la Moselle ; un capitaine du génie devait venir reconnaître les ponts et les débouchés.

Le 15 août, à 6 heures du matin, le 3^e corps fit demander à ne pas faire mouvement, parce que les troupes étaient fatiguées ; le maréchal refusa, alléguant qu'il parlait avec quatre jours de vivres, laissant le reste à la ville de Metz.

La séance est suspendue à deux heures et demie et reprise à trois heures.

Arnaudeau, général de brigade.

Est arrivé aux environs de Merlebach vers dix heures et à Forbach à une heure du matin, et n'a retrouvé son général qu'à la pointe du jour.

Montaudon, général de division, déjà entendu.

Sur l'interpellation du défenseur, le général expose que, le 16 au soir, les Prussiens étaient repoussés, et non pas détruits, et qu'on ne pouvait marcher en avant, sans base d'opérations. Du reste, le général en chef peut seul décider ces questions.

De Juniac, général de brigade du cadre de réserve.

Le témoin est parti de Hombourg sur l'ordre du maréchal à onze heures pour aller à Forbach, il s'est porté en arrière pour attendre des ordres, puis est allé occuper des positions plus en arrière. Est resté en position jusqu'à deux heures du matin, n'ayant pas d'ordre de se retirer, et est arrivé le lendemain matin à Saint-Avold.

Bataille, général de division.

Les derniers échelons de sa division ont quitté Ettingen le 7 à trois heures du matin, et sa retraite n'a pas été inquiétée.

Vergé, général de division.

Le témoin a commencé son mouvement de retraite vers sept heures et demie du soir, le 6 ; il n'a pas été inquiété par l'ennemi, et n'avait pas reçu d'instructions à ce sujet.

Gabrie'lli, colonel en retraite, à Paris.

Le témoin est amputé d'une jambe.

Le maire de Forbach a raconté que des secours étaient arrivés le 6 au soir en deux colonnes, de huit à neuf et de dix à onze heures du soir : le témoin a quitté la position avec son régiment à sept heures et demie.

Frossard, général de division.

Le 5, le témoin fut avisé qu'il était sous les ordres du maréchal en ce qui concernait les opérations militaires ; il a opéré son mouvement en arrière dans la nuit du 5 au 6, et comptait bien être attaqué à Forbach. En effet, le 6 il fut attaqué, et une

première dépêche prévint le maréchal; l'attaque se dessina davantage, la réserve fut engagée, et des dépêches furent envoyées en demandant des secours. Les ordres n'ont pas pu être exécutés en temps utile, et il a fallu battre en retraite; le général Montaudon avait reçu l'avis d'activer sa marche; le général Metman fut avisé aussi de venir; aucune réponse des deux n'est parvenue au général Frossard: le général Castagny n'avait pas joint non plus.

Le général défend sa retraite sur Sarreguemines, qui est la droite de la position de Cadenbronn; il pensait que lendemain on se concentrerait et il allait prendre sa position de bataille.

Le général n'a pas pu informer les divisions de son mouvement de retraite: il ignorait où elles se trouvaient: il a été très-sensible au reproche du rapport.

Le quartier-général de Metz avait annoncé des rassemblements sur plusieurs points de la Sarre, et le maréchal pouvait traîner une attaque de divers endroits: aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que le maréchal ait été indécis.

N'a reçu aucune nouvelle du général de Castagny; s'il avait su que ce dernier était en arrière de lui, il l'aurait fait venir le 6, au matin.

Le maréchal observe que c'est le grand quartier-général qui a empêché de se concentrer le 7, et qui a ordonné le mouvement de retraite.

Renson, chef d'escadron d'état-major.

Le 7 août, il a été chargé de partir pour faire évacuer les isolés et autres sur le camp de Châlons, et est arrivé à Sarrebourg: il n'avait pas d'ordre pour les 1^{er} et 5^e corps. Les instructions ne disaient pas qu'on ne dépasserait pas Nancy sans ordre, bien que ce soit dans une dépêche dont une partie lui était adressée.

Le 15, il est allé, de la part du maréchal, vers onze heures, dire au général de Ladmirault de se mettre en route de suite, sans indication de chemin, pour se diriger sur Doncourt et ne pas le dépasser: le général ne pensait pas pouvoir partir de suite, ses troupes étant fatiguées.

De France, chef d'escadron d'état-major.

Le témoin est allé deux fois auprès du général de Failly; le 9, pour lui porter l'ordre d'aller à Nancy; le 10, pour lui donner des explications verbales et l'autoriser à venir à Metz par Toul; le mouvement a commencé immédiatement.

Le 16 au matin, le commandant fut envoyé près des 2^e et 6^e corps pour s'informer de l'ennemi et des vivres: le 6^e n'avait pour ainsi dire pas de vivres, tant dans les sacs que dans les voitures, le 2^e la même chose. Le maréchal fut mécontent et envoya informer l'intendant de Préal.

Duplessis, général de division, à Courbevoie.

Le 12, le témoin a rencontré, près de Montoy, à quatre heures, le maréchal, qui a changé la position de sa brigade: le maréchal a dit que c'était urgent, car il venait d'apprendre que l'armée allemande se présentait en forces.

De Forton, général de division en retraite, à Paris.

Le témoin est parti de Gravelotte au point du jour, le 15, et raconte ses opérations de la journée, à Puxieux. Le 16, sa division, au milieu de la journée, a été activement mêlée au combat.

Lepus, capitaine d'état-major.

Est allé, le 15, à Mars-la-Tour se rendre compte de la position du général de Forton, qui demandait qu'on vint le soutenir: il a constaté la présence de forces considérables.

De France, général de division.

Sa brigade a accompagné l'Empereur à son départ de Metz; à Conflans, l'Empereur l'a quitté en lui disant que le maréchal lui donnerait des ordres, et ensuite il a marché au canon et s'est mis sous les ordres du général du Barail.

Du Preuil, général de division.

A fait une charge de cavalerie le 16, à midi, par ordre du maréchal, le feu étant très-violent; l'artillerie disparut devant cette charge, qui se brisa devant le feu de l'infanterie. Le soir il a accompagné le maréchal en reconnaissance; vers six heures on vint prévenir que des forces considérables traversaient à Novéant, se dirigeant sur Gorze.

De Montarby, général de brigade.

Le témoin a dirigé une reconnaissance le 16, et a rencontré l'ennemi; il est ensuite venu au canon; il faisait surveiller les bois, et, le soir, il a reconnu que l'ennemi arrivait en grandes masses.

Il a vu beaucoup de désordre dans la soirée du 16, et le maréchal Canrobert l'a requis de détacher deux escadrons pour rétablir l'ordre: ils sont arrivés trop tard.

Lefort, docteur en médecine.

Était le 17 dans l'après-midi au plateau de Roze-riuelles, et a vu de nombreuses troupes ennemies traversant la Moselle. Ce même jour, la ferme de

Mogador a été occupée par les Prussiens, ce qui prouve qu'ils avaient marché dans la journée.

Clappier, général de brigade.

Le général est parti, le 18, à cinq heures et demie du soir, avec la réserve d'artillerie de la garde, pour rejoindre le général Bourbaki qui se portait en avant.

Le maréchal Canrobert.

Le maréchal déclare n'avoir pas battu en retraite le 16, au soir; n'a remarqué aucun symptôme de désordre ou d'ébranlement dans les troupes, et n'a quitté ses positions que le lendemain matin.

De Gondrecourt, général de division.

Donne quelques renseignements de détail sur la journée du 16, et raconte, entre autres choses, que dans une charge faite dans l'après-midi les hommes se sabrèrent mutuellement, à cause de l'uniforme des lanciers de la garde qui ressemblait à celui des uhlans. Le général pense que, le soir, il était impossible de reprendre Mars-la-Tour avec la cavalerie.

Le général ne pense pas que le 17 on pût marcher sur Verdun sans se débarrasser de l'armée allemande, d'autant plus qu'on aurait ensuite eu les autres armées sur les bras.

La cavalerie du 4^e corps a servi, le 18, de trait d'union entre le 4^e et le 6^e corps, et le témoin donne quelques détails à ce sujet.

Barlet, capitaine d'infanterie.

Était de grand garde le 18 à Verneville: a signalé l'ennemi à neuf heures et demie, mais en nombre à dix heures et demie seulement; l'artillerie ennemie n'est arrivée qu'à onze heures.

Gudin, capitaine de cuirassiers.

Le témoin a entendu raconter par M. de Mornay que le maréchal avait dit, le 18, à M. de Beaumont, de dire au général Bourbaki qu'il reste sur ses positions et qu'il ne s'engage pas à la légère.

Guioth, chef d'escadron d'état-major.

A été envoyé le 18, au matin, au 2^e et au 3^e corps, pour savoir si le ravitaillement était fait: le maréchal lui a dit qu'il était complet en munitions, mais qu'il avait à peine des vivres pour la journée; le général Frossard a dit que s'il y avait une affaire sérieuse, le corps avait tellement souffert qu'il craignait de ne pas pouvoir suffisamment compter dessus, et que la situation des approvisionnements était à peu près la même qu'au 3^e corps. Le général Frossard demandait qu'on enlevât de derrière lui la cavalerie de réserve, alors dans le ravin de Châtel.

Le témoin constate que dans les courses qu'il a faites, il n'a pas entendu le canon de la droite.

La séance est levée à cinq heures trois quarts, et renvoyée à demain, à une heure.

AU PAS ORDINAIRE.

C'est le maréchal Canrobert qui nous l'a raconté dans sa déposition devant le conseil de guerre; ses soldats, sa brave infanterie, se sont retirés devant les forces écrasantes de l'ennemi au pas ordinaire.

Voilà le vrai troupier français, conduit par un preux, et qui, s'il l'avait pu, se serait rué sur le Prussien et n'en eût fait qu'une bouchée. On est vingt mille, ils sont quatre-vingt mille. Ils ont deux cent soixante-douze pièces de canon, on n'en a que cinquante-quatre, et, malgré cela, on tient toute la journée avec le ventre vide, sans pouvoir même trouver de l'eau dans les fossés du village voisin.

Est-ce qu'il y a beaucoup d'histoires semblables à cette sublime bataille de Saint-Privat, racontée en quelques lignes par ce vaillant maréchal, qui a vécu tout ce qu'il dit et renforcé dans le fond de son cœur toutes ses aspirations de Titan invaincu.

Toutes ces têtes grises du conseil de guerre, le président, les généraux, les journalistes gouailleurs, les dames tapageuses, le public de toutes classes, chacun regardait ce vieux soldat, et, silencieux, l'écoutait, suspendu à ses lèvres, le cœur puissamment remué par cette éloquence simple qui ne va pas chercher ses mots et les trouve tout de suite. Le véritable intérêt était là; il ne s'agissait plus de condamner ou d'absoudre Bazaine; on écoutait Canrobert, heureux, rassuré, fier, en se disant: Non, l'armée française n'a pas déchu, et par ce qu'elle a fait on juge de ce qu'elle aurait pu faire.

C'est un beau type militaire que celui de ce maréchal, le type vrai du soldat français, un peu d'Artagnan, un peu Maurice de Saxe, un peu capitaine Fracasse, téméraire à tout renverser, rusé à jouer les plus fins, vantard à ses heures et quand il n'y a plus d'inconvénient à dire la vérité qui paraît tou-

jours plus forte que l'invention. C'est bien l'officier de fortune, qui a commencé avec son épée et sa bonne mine, confiant dans le hasard et la valeur de son bras.

Son sang a coulé sur tous les champs de bataille: il a constamment joué, paradé, plaisanté au milieu des balles, et les soldats l'aiment, il faut voir! C'est une espèce de Murat, et qui volontiers, si c'était encore la mode, courrait sus aux Cosaques en chargeant avec sa cravache.

J'aime ces figures de vrais soldats, pas intrigailleurs, pas politiques, ne connaissant que la consigne, mettant le drapeau, le flingot et la rouillarde au-dessus des plus beaux discours, ne s'emberlificotant pas dans les feux de file, et marchant droit au but comme un boulet de canon.

— Vous n'avez pas d'eau pour boire, les enfants; cré nom d'un chien, ça me vexe autant que vous, allez; mais il faut avaler sa salive, tant qu'on en a. Surtout ne détalons pas comme des lièvres devant le plomb des casques pointus; au pas ordinaire, corbleu, au pas ordinaire!

Les Prussiens l'ont dit dans tous leurs récits de leur campagne de la France, cette bataille de Saint-Privat fut une rude journée, l'une des plus grandes batailles du siècle, avec celle de Gravelotte; si seulement nous avions eu un peu plus de canons et de la cavalerie, la face du monde changeait. Ils n'osaient marcher sur nos derrières, craignant un retour du lion blessé; ils attendaient la nuit, comme le chacal prudent, pour faire leurs évolutions, étonnés, ahuris, abasourdis, d'avoir vaincu là où ils croyaient tout perdre.

C'est un mouvement, croyaient-ils en voyant, avec la lornette, les pantalons rouges s'en allant tranquillement vers la montagne, et ils n'osaient avancer. On ne bat pas ainsi en retraite, pensaient-ils, nos casques pointus seraient en déroute, eux.

Au pas ordinaire, morbleu! au pas ordinaire, enfants; il faut sauver l'honneur français!

Et l'honneur est sauvé, malgré tout. Merci, maréchal, de nous l'avoir rappelé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Moniteur de l'armée* publie les nominations aux commandements des 38 divisions des 19 corps d'armée formant la nouvelle organisation territoriale et la composition provisoire de ces divisions.

Parmi ces nominations, nous enregistrons les suivantes:

M. Fauvart-Bastoul, général de division, appelé au commandement de la 18^e division d'infanterie, à Tours (9^e corps d'armée);

M. de Sonis, général de division, appelé au commandement de la 20^e division d'infanterie, à Rennes (10^e corps d'armée);

M. Faron, général de division, appelé au commandement de la 22^e division d'infanterie à Nantes (11^e corps d'armée).

On lit dans le *Journal de Baugé*:

M. de la Brière, sous-préfet de Baugé, est entré cette semaine en fonctions. Les journaux de Normandie nous font connaître notre nouvel administrateur qui habitait le département de l'Eure.

M. de la Brière s'est acquis l'estime et l'affection de ses concitoyens non-seulement par l'honorabilité de son caractère et ses qualités sympathiques, mais par sa conduite pendant la guerre franco-allemande. Engagé volontaire dans la garde mobile où il commandait une compagnie, il se distingua brillamment en divers combats. A la bataille de Bourgheroulde, aux environs de Rouen, chargé de couvrir la retraite en défendant avec une poignée d'hommes l'entrée du bourg, il réussit à arrêter quelque temps l'ennemi par une lutte corps à corps et à bout portant. Il tomba enfin, atteint en pleine poitrine. Ceux de ses soldats qui avaient survécu à cette chaude action ne voulurent pas abandonner un chef qu'ils aimaient et le rapportèrent aux lignes françaises. Sa guérison n'était pas complète encore lorsqu'il reprit du service comme chef d'état-major de l'armée de Normandie. Les regrets qu'expriment sur le départ de M. de la Brière les feuilles de son pays sont unanimes.

La vente du *Travailleur*, journal radical

d'Angers, vient d'être interdite sur la voie publique.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de novembre:

« Les conditions astronomiques changeant peu, le mois de novembre présentera à peu près les mêmes caractères que le mois d'octobre sur la France et sur les pays limitrophes.

» Temps mixte, en partie assez beau, en partie agité, assez souvent couvert ou brumeux, plutôt humide que sec dans l'ensemble. Eclaircies entre les époques critiques, principalement pendant la première quinzaine, et particulièrement sur le Midi.

» Variations brusques. Radiation solaire assez vive. Nuits froides. Gelées blanches (1^{re} et 2^e dizaines principalement). Gros temps. Crues d'eau.

» Dépression barométrique avec vent, pluie ou neige, suivant les contrées et l'altitude; vers le « 2, » équilune ascendant, périgée, (5), syzygie; 8, lunestice boréal; 12, quadrature, apogée; « 16, » équilune descendant, conjonction de Jupiter; « 20, » syzygie, conjonction de Vénus, ainsi que de Mercure; « 23, » lunestice austral, conjonction de Saturne; 27, quadrature; « 29, » équilune ascendant, périgée, conjonction inférieure de Mercure.

» Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de mer! Ce mois sera funeste aux marins si on néglige nos avis. »

Faits divers.

UN PROCÈS DE CHASSE. — Un procès de chasse assez original va être appelé la semaine prochaine devant le tribunal de Meaux.

Un charbonnier, qui est en même temps sabotier, avait établi sa hutte dans une vente de la forêt de Crécy. Jeudi dernier, pendant qu'il surveillait ses fumérons et qu'il dégrossissait ses sabots, un chevreuil entra comme une trombe dans la cabane et culbuta le maître du logis. Celui-ci prit une serpe et fendit le crâne de l'intrus. Mais le meurtre était à peine consommé qu'un garde-chasse se présentait et déclarait procès-verbal au charbonnier-sabotier. Le garde invoque la violation de la loi: le charbonnier, la violation de domicile.

L'affaire en est là. Le papier timbré est lancé; le procès coûtera une centaine de francs au perdant, et le chevreuil n'en vaut pas cinquante.

L'armée des Etats-Unis se compose actuellement de 30,000 hommes dont un tiers de cavalerie. Une bonne moitié de l'armée permanente est employée à surveiller les tribus indiennes, et, dans ce but, est partagée en petits détachements occupant des forts et des blockaus sur les frontières. Ce fractionnement des troupes amène de considérables dépenses pour le transport des vivres, en même temps qu'il n'est guère favorable au maintien de la discipline et d'un bon esprit militaire.

La distance qui sépare le soldat de l'officier est énorme. L'officier bien payé, bien installé et muni des droits les plus absolus sur ses hommes, a en général tout l'orgueil du parvenu et cette fatuité qui prend l'insolence pour une marque de supériorité.

Le budget de la guerre pour 1874 porte le chiffre des hommes sous les armes à 42,735, et celui des chevaux à 40,000.

Dernières Nouvelles.

Par arrêté en date du 26 octobre, le général Ducrot a interdit la publication de l'*Union républicaine* de Bourges, pour « excitation à la haine et au mépris du gouvernement. »

Le *Moniteur* annonce que M. Régnier, dont la déposition était appelée à jouer un rôle si important dans le procès Bazaine, est en fuite.

Pour les articles non signés: P. GODIN.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris.
Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.
Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute

personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARC.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 37^e fascicule, EPE à ESQ, est en vente.

L'ouvrage de M. Henri Lasserre : *De la Réforme et de l'Organisation normale du Suffrage universel*, annoncée plusieurs fois depuis quelques semaines et impatientement attendu par le public chrétien et le public politique, a enfin paru ces jours-ci à la librairie Palmé, et vient de nous être adressé. Cette œuvre capitale, qui est déjà entre les mains de l'Assemblée nationale et de la plupart des hommes politiques de notre temps, produit une très-grande sensation. Tout le monde veut savoir comment le penseur, qui a élucidé avec une puissance si extraordinaire et une logique si irrésistible les secrets de l'ordre surnaturel à notre époque, envisage et résout les problèmes de l'ordre social et politique. Or, il se trouve qu'il a apporté dans cette œuvre nouvelle les qualités qui ont fait de *Notre-Dame de Lourdes* le plus grand succès littéraire et philoso-

phique de notre siècle. Non-seulement l'auteur ne laisse rien d'obscur dans le problème, en apparence si ténébreux, du suffrage universel; non-seulement il en éclaire toutes les ombres, mais il en présente la solution, profonde et simple, avec une vigueur de conception et une portée de vue qui prouvent une fois de plus que, pour discerner les grandes lois de gouvernement, comprendre la constitution des sociétés et découvrir les vrais moyens politiques, il n'est rien de tel que d'avoir fortifié son regard par la contemplation de l'ordre éternel et de la justice absolue.

Nous reviendrons, par une étude approfondie, sur cette œuvre magistrale, à laquelle les derniers symptômes électoraux dont nous sommes témoins donnent une actualité si féconde.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.								
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72. . .	57	20	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	765	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	280	»	15	»	»
4 1/2 % Jouiss. mars.	81	50	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	645	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	415	»	17	50	»
4 % jouissance 22 septembre. .	70	»	»	»	»	Crédit mobilier	338	75	»	»	Crédit mobilier esp., j. juillet.	355	»	5	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	517	50	»	»	Société autrichienne, j. janv. .	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	92	42	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	355	»	»	»	OBLIGATIONS.					
— libéré	93	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	506	25	»	»	Orléans	275	75	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	209	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	897	50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	274	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	393	75	1	25	»	Midi, jouissance juillet.	591	25	»	»	Est	269	75	»	»	»
— 1865, 4 %	432	50	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	990	»	»	»	Nord	279	75	»	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	277	50	»	»	»	Orléans, jouissance octobre. . .	900	»	»	»	Ouest	270	25	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	245	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. .	793	75	»	»	Midi	271	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	4255	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	Deux-Charentes	247	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	520	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	665	»	»	»	Vendée	228	75	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	447	50	»	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	12	50	»	»						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»	»	»											

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, — — —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
10 — 44 — —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Suivant jugement par défaut, du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 30 août 1873, enregistré et signifié, la dame Marie-Anne Garnier, ouvrière, épouse du sieur Jules-Eutrope Vivant, tonnelier, demeurant à Saumur, rue des Capucins, admise à l'assistance judiciaire, par décision du 5 février dernier, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.
Pour extrait, certifié conforme, par le soussigné, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur et de la dame Vivant.
(433) BEAUREPAIRE.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BAUDRY, ancien notaire à Varennes-sous-Montsoreau, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (346)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CEDER

Huit obligations de la ville de Saumur, remboursables dans 14 ans.
S'adresser audit notaire. (434)

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Contignes,

Situées à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^{os} 17 et 17 bis.

La première, occupée par M. Chapin, comprend : caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, terrasse et jardin; deux chambres et cabinets au premier étage; deux chambres, lieux d'aisances et mansardes au deuxième étage.

La deuxième, où habitait M^{lle} Bonneau, comprend : caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, vestibule; quatre pièces au premier étage; greniers et mansarde.

S'adresser à M^r MÉHOUS, notaire. (398)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moullins, à Saumur.

Et pour la Saint-Jean 1874,

Un logement et un moulin, dans le même enclos.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Cendrière.

Elle se compose : au rez-de-chaussée, de deux grandes chambres, lieux d'aisances, antichambre, cuisine et cellier; au premier étage, de trois chambres à coucher et d'un cabinet; grenier sur le tout.

S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M^r MÉHOUS, notaire. (412)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874,

UNE MAISON

Située à Saumur, place du Marché-Noir, n^o 5,

Occupée par M. Sarget-Girault, mercier,

Comprenant magasin et chambres, caves et greniers.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, rue des Payens, 12. (343)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands deurs différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle,

Anciennement occupée par la Société du Fort.

S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A VENDRE

D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

FABRIQUE D'ENGRAIS

AUX BURAUDIÈRES

A SAUMUR.

POUDRE D'OS, pour céréales, 18 francs les cent kilogrammes;

POUDRETTE EXTRA, 3 francs l'hectolitre;

GUANO DU PÉROU, ENGRAIS

SPECIAUX, suivant cultures;

Le tout à des prix très-réduits et sur dosages garantis. (415)

M^r LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancer du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après guérison. Telle est la garantie donnée par le D^r Robbe, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance, affranchir. (290)

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
RIGER LE VÉRITABLE NOM

AVIS AUX DAMES
N'ACHETEZ PLUS DE PANAMA
Pour 25 centim.
AVEC LA PANAMINE ROZIERE
ON NETTOYE TOUTES LES ÉTOFFES
AUSSI BIEN QUE LE DÉGRAISSEUR
LA PANAMINE ROZIERE
se dissout dans l'eau.
On peut nettoyer immédiatement.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

PAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

50 fr. en vrac à la Voirie. } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.

90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY



DOSSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAYEMENT : 4^e comptant, 5^e 0/0 d'escompte; — 3^e traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 2^e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. FILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.